



Décret

de Mgr Balsa

Suite à la situation sanitaire d'urgence dans notre pays, pour ralentir la progression de la maladie et protéger les plus fragiles de notre société, selon les recommandations des pouvoirs publics et de la Conférence des évêques de France, je décrète ce qui suit à partir de samedi 14 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre :

1. Toutes les messes quotidiennes et dominicales sont supprimées dans le diocèse.
2. Les baptêmes, les mariages, les obsèques sont seulement célébrées en présence de la famille du premier degré de parenté.
3. Toutes les rencontres diocésaines et paroissiales sont supprimées.
4. D'autres informations vous seront communiquées pour les célébrations de la Semaine Sainte.

Nous sommes tous appelés à confier cette situation au Seigneur.

Nous portons particulièrement dans la prière les malades, les soignants et les responsables de la France.

Très prochainement, je vais vous faire parvenir des propositions pour vivre spirituellement ce temps de Carême.

Fait à Viviers le 13 mars 2020

Par mandement
Valérie Dazy, Chancelier

Jean-Louis Balsa
Evêque de Viviers

